

Commune de Varesnes
CCPN

84 Rue de l'Eglise
60400 VARESNES
mairie.de.varesnes@gmail.com

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

U9VAR0117



DOCUMENT POUR ARRET

NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :
JUN 2019

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 28 juin 2019



APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du ...

Bureaux d'études :

Urbaniste

Sarl **Pro-G Urban**, 23 rue de Méry, 60190 Neufvy sur Aronde
06.23.01.61.60, anne-claire@guigand.fr

Environnementaliste/

ATER Environnement, 38 rue de la Croix Blanche, 60680
Grandfresnoy

Ecologue

Calidris, 46 rue de Launay, 44620 La Montagne, 02.51.11.35.90

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

La défense incendie sur Varesnes est assurée par des hydrants sur le réseau d'eau potable.

La commune est dans l'ensemble correctement défendu contre le risque d'incendie par 10 hydrants connectés sur le réseau d'eau potable. Seule la rue des Hurteaux n'est pas aux normes dans la mesure où des habitations de 2ème famille (éloignement < 8 mètres entre les habitations) sont concernées et que la canalisation est de diamètre 80 mm pour un débit de 50 m³/h. Toute densification de l'urbanisation rue des Hurteaux nécessitera de mettre aux normes la défense contre le risque d'incendie.

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie a été remanié en 2016. Le RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du SDIS 60 approuvé et entré en application depuis le 16/02/17.

Les tournées visant à vérifier la conformité des hydrants sont dorénavant réalisées par le service des Eaux (Suez Eau France).

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le point de captage de l'eau potable alimentant le bourg est situé sur le territoire communal au niveau du chemin des Lilas. Il bénéficie d'une installation permettant de déferriser et dé-carbonater l'eau pompée et d'une déclaration d'utilité publique protégeant ses abords. Les Fermes au sud du territoire sont alimentées par le point de captage de l'eau potable de Béhéricourt. Ces deux points de captage alimentent 13 communes dont Varesnes. Les deux forages pour l'adduction d'eau potable du Syndicat des eaux de l'est du Noyonnais possèdent des périmètres de protection. Celui de Varesnes date du 14 février 1989.

En 2017 le rendement du réseau d'eau potable est de 79,6 %, similaire au rendement de 2015 (79,5 %). Ce rendement du réseau de distribution d'eau potable est similaire au rendement moyen observé à l'échelle nationale de 79,4%.

En 2017, 3 549 branchements sont dénombrés sur un réseau de plus de 110 km, sur l'ensemble des 13 communes concernées.

Une faible augmentation des prélèvements d'eau potable est observée entre 2016 et 2017, avec une baisse générale par rapport à 2015.

Le service de distribution est le syndicat des Eaux de l'Est Noyonnais et la distribution a été confiée à Suez Eau France. La rue de l'Eglise et la rue de l'Hôpital sont desservies par une canalisation diamètre 150 mm, la rue du Moulin par une canalisation de 125 mm, la rue des Bouchers et la rue du Point du Jour par du 100 mm, la rue Saint Géry et la rue des Hurteaux par du 80 mm et la rue de Turbie et la rue de la Marteloy par du 60 mm. A noter la desserte par une canalisation de 150 mm du mail du Jeu d'Arc.

L'ensemble du bourg est bien desservi en eau potable. Les fermes sont desservies par des canalisations de diamètre suffisant. Il ressort du prélèvement du 12/01/17 que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Il relève un taux de nitrates particulièrement faible de 1,6 mg/l. Les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés sont conformes aux limites de qualité. L'atrazine a été détectée par un prélèvement du 06/08/15 dans des proportions conformes aux limites de qualité (<0,02ug/l pour une limite de qualité <0,1ug/l).

De manière générale, le réseau est satisfaisant et ne présente pas de problème de distribution sur l'ensemble de la commune.

ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées :

L'assainissement des eaux usées sur la commune de Borest est collectif sur le bourg et autonome sur les Fermes. La Communauté de Communes du Pays Noyonnais assure la compétence de l'assainissement non collectif depuis 2005. Ceci représente environ 1 600 installations dont 15 logements sur le hameau des Fermes de Varesnes.

L'assainissement collectif sur la commune de Varesnes est géré par le Syndicat de Pontoise-lès-Noyon et Varesnes, délégué à la société SUEZ.

La collecte des eaux usées et des eaux pluviales se fait par un réseau unitaire. C'est-à-dire que le réseau est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement. Le réseau communal est constitué de 3,6 km de canalisation. Ce linéaire n'a pas évolué entre 2016 et 2017. Aucun nouveau branchement au réseau n'a été effectué sur cette même période. Mise en service le 31/12/1998 la somme des charges entrantes était en 2015 de 919 EH faisant qu'elle est utilisée à 60% de sa capacité.

Les eaux usées récoltées sur les communes de Pontoise-lès-Noyon et Varesnes sont traitées par la station d'épuration située sur la commune de Pontoise-lès-Noyon d'une capacité de 1 500 équivalents habitants. Elle a traité, en 2017, 22 995 m³ d'eaux usées, correspondant aux rejets de 321 foyers, 2 collectivités et 3 professionnels, soit 326 usagers, répartis sur les communes de Varesnes et Pontoise-lès-Noyon.

Les rejets des effluents traités sont déversés dans le ru des Trouées.

Une étude d'actualisation du zonage d'assainissement et de réalisation d'un zonage pluvial a été menée fin 2018 par Verdi Ingénierie.

L'assainissement des eaux pluviales :

Dans le cadre de l'étude pluviale 5 bassins versants ont été analysés. Ils sont situés sur le plateau agricole et au niveau des fermes ainsi qu'en partie sud du plateau agricole, à proximité du point de captage de l'eau destinée à la consommation humaine, en frange sud du bourg. En raison de l'absence de problèmes d'inondation vis à vis du ruissellement, des faibles débits de pointe générés sur les terres arables en amont de la commune (faible pente), le bureau d'études n'a pas préconisé d'aménagement spécifique pour l'amélioration de la gestion du ruissellement sur la commune.

L'étude pluviale favorise la gestion à la parcelle des eaux de ruissellement pour les constructions nouvelles et soutient le raccordement à l'assainissement collectif sur le bourg et la mise aux normes des installations d'assainissement autonome qui ne seraient pas conformes sur les fermes. Seuls deux fonds de talwegs au niveau des fermes ont été identifiés en zone de gestion du ruissellement qui peut se faire par la création de fossés, noues, et ou plantation de haies perpendiculaires à l'écoulement de l'eau. Sur le reste du territoire communal une simple gestion des eaux pluviales à la parcelle est suffisante.

DECHETS MENAGERS

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN) assure sa compétence de collecte des déchets ménagers depuis 1994.

A Varesnes, la collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés, des emballages et journaux/ papiers /magazines, et du verre, sont réalisés par un prestataire privé : la société Gurdebeke.

En outre, la CCPN est adhérente du Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), anciennement SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) qui gère :

- Le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Le tri, le conditionnement et la valorisation du verre par la société Saint-Gobain.

La CCPN assure la collecte des déchets de façon séparative : d'une part les déchets ménagers, d'autre part les déchets recyclables (hors verre) en en Monoflux (emballages recyclables et journaux/magazines et papiers en mélange).

La collecte du verre s'effectue par apport volontaire sur l'ensemble des 42 communes de la CCPN.

125 points d'apport volontaire sur lesquels sont disposés 133 conteneurs, dont 15 conteneurs enterrés, sont répartis sur l'ensemble du territoire.

La collecte des Textiles Linges et Chaussures s'effectue par apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la CCPN.

15 conteneurs appartenant à Eco-textile et 1 conteneur au Relais sont répartis sur le territoire de la CCPN.

La CCPN encourage le compostage individuel depuis 2005. Pour cela, elle vend des composteurs individuels de 400 L et 600 L à prix préférentiel. Une partie des coûts est prise en charge par le Conseil Départemental et par la CCPN.

Depuis le début de l'opération en 2015, 880 composteurs ont été vendus, soit environ 8% des foyers individuels équipés. En 2016, 83 composteurs ont été vendus.

Deux déchetteries gérées par le SMVO ont été installées sur le territoire de la CCPN, à Noyon et à Guiscard.

Ces sites permettent le dépôt de gravats, déchets verts, ferrailles, bois, objets encombrants, déchets électriques et électroniques (D3E), textiles et déchets ménagers spéciaux...